

SUJET: POLITIQUE DE REMBOURSEMENT – BILLET FORUM ANNUEL

Billet – Journées de conférence et banquet

Les billets pour les journées de conférences et les billets pour la soirée du Banquet (adulte et enfant) sont non remboursables, sauf en cas d'annulation de l'événement par l'organisation.

Si vous ne pouvez plus participer, vous pouvez transférer votre billet sans frais à une autre personne. Vous devez nous en aviser par écrit à education.public@sauvetage.qc.ca avant l'événement en nous fournissant le nom et les coordonnées du remplaçant.

Billet – Requalifications

Les inscriptions aux requalifications sont régies par la *Loi sur la protection du consommateur*. Le participant peut annuler son inscription en tout temps par avis écrit.

Cette annulation doit être faite AVANT le début de la requalification : Remboursement complet de 100 % des frais. Aucun frais administratif ou de dossier ne sera retenu.

Option de transfert : Le transfert d'une inscription à une requalification à un autre participant est permis sans frais, à condition que le remplaçant détienne tous les préalables requis et que la demande soit soumise avant le début de la formation. Vous devez nous en aviser par écrit à education.public@sauvetage.qc.ca AVANT le début de la requalification en nous fournissant le nom et les coordonnées du remplaçant.

Billet – Forfait « Tout inclus » (Billet combiné)

Le forfait « Tout inclus » regroupe des prestations de natures différentes (événement et formation). En cas d'annulation partielle, les règles s'appliquent de manière distincte sur la valeur ventilée de chaque composante du forfait.

Annulation de la portion Requalification : La portion du prix attribuable à la requalification sera remboursée selon les règles de la *Loi sur la protection du consommateur* (100 % de sa valeur si annulée avant le cours, au prorata du forfait « Tout inclus » + pénalité légale si commencée).

Portion Conférence et Souper banquet : Ces composantes demeurent non remboursables. Le participant conservera son droit d'accès pour assister aux conférences et au souper.

Option de transfert :

- Vous pouvez transférer l'ensemble de votre forfait à un collègue admissible aux requalifications.
- Si vous annulez uniquement votre requalification, vous pouvez transférer votre accès aux conférences et au souper banquet à une tierce personne.
- Toutes les demandes de transfert doivent être soumises par écrit à education.public@sauvetage.qc.ca avant le début de l'événement.

